

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018



Mécénat pour la régénération des écosystèmes dans
leurs dimensions écologique, sociale et économique

SOMMAIRE

Introduction

- Nos fondements 4
 - La création d'ECODOTA 5
-

Les projets soutenus

- Généralités 7
 - Le projet Biofermes Internationales 8
 - Le projet Nesting 9
 - Le Projet Douchi Climat 10
 - Le projet Partageons les Jardins 11
 - R&D et Innovation dans les Jardins de Cocagne 12
-

La Gouvernance et le fonctionnement

- Organigramme 13
 - Le Conseil d'Administration 14
 - L'animation 14
-

Les actions pour le développement des partenariats

- Les entreprises mécènes-partenaires 15
 - Les sollicitations de partenariats menées par ECODOTA 15
-

Le rapport financier

- Libéralités reçues 16
- Compte Emplois des Ressources 16
- Certification des comptes par un Commissaire aux Comptes 16

NOS FONDEMENTS

Le développement industriel, l'expansion démographique et l'urbanisation, la modification profonde des méthodes agricoles sont la cause des dégradations écologiques et pèsent sur les sociétés et leur économie.

En France et dans le monde, des acteurs locaux portent des convictions fortes. Ils coopèrent et développent les outils pour concilier efficacité économique, préservation de l'environnement et progrès social. Pour le bien de tous et des générations futures, ils contribuent à ce que nous appelons « la régénération des écosystèmes ».

Les efforts doivent se concentrer sur les solutions qu'apportent ces initiatives, et le mécénat est un moyen privilégié de s'impliquer dans des projets qui font sens et de soutenir des solutions d'avenir.

L'engagement des fondateurs d'ECODOTA :

En tant que dirigeants, nous sommes conscients du rôle économique de nos entreprises, créatrices de valeur et d'emplois. Nous sommes également de plus en plus concernés par les attentes de nos parties-prenantes (clients, consommateurs, salariés, fournisseurs, acteurs locaux...). L'entreprise doit devenir plus « citoyenne », apporter sa contribution aux enjeux sociétaux, et cet engagement se démontre par des actions concrètes.

« ECODOTA est créé pour mobiliser et permettre à toutes les entreprises engagées d'apporter leur contribution à des projets d'intérêt général, de qualité et à fort impact, pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, le progrès social et la santé... Ensemble, agissons, et mobilisons ! »



William VIDAL - Président de la société Sylvestris, société mère du Groupe ECOCERT
ECOCERT, leader mondial de la certification en agriculture biologique et cosmétiques biologiques, s'appuie sur un réseau de 30 filiales intervenant dans plus de 130 pays. ECOCERT est également un acteur reconnu en matière de certification des systèmes de management de l'environnement et du commerce équitable. Confirmant la volonté de poursuivre les actions de la Fondation d'Entreprise ECOCERT (2010-2015), William VIDAL a souhaité constituer un outil dédié au bien commun et à disposition de toute entreprise engagée.



Maria PELLETIER - Présidente de la société Moulin Marion.
Son action militante inscrit l'entreprise MOULIN MARION dans une démarche progressiste et durable autour de trois métiers complémentaires : la meunerie bio, la nutrition animale bio, le conseil et négoce en agrobiologie. Maria PELLETIER est une dirigeante engagée dans des instances professionnelles ou d'intérêt général (notamment Présidente de l'ONG Générations Futures et Membre fondateur et membre du conseil d'administration de Réseau Environnement Santé).



Jean-Louis RIBES – Gérant de la société DSI
DSI-Distribution Services Industriels est une entreprise à vocation sociale et solidaire dont l'effectif est composé à plus de 80% de personnes en situation de handicap, implantée en Midi-Pyrénées, Ile de France, Aquitaine, PACA et Pays-de-la-Loire. Les activités de DSI sont regroupées en 6 pôles : Bureautique, Impression, Industrie, Logistique transport, Multiservices et Études & ingénierie. En tant que Fondateur et Gérant de cette entreprise adaptée, l'engagement de Jean-Louis RIBES en faveur de l'insertion sociale et professionnelle est l'un des fils conducteurs de sa vision d'une société durable.



ECODOTA est un organisme d'Intérêt Général, initié par des entreprises engagées, pour soutenir des projets pour la régénération des écosystèmes écologiques, sociaux et économiques.

▪ **DATE DE CRÉATION : 6 septembre 2016** (Publication au J.O. le 24/09/2016).

▪ **RAISON SOCIALE : ECODOTA**

Le fonds a été initialement créé sous la dénomination "Fonds pour la régénération des écosystèmes dans leur dimension écologique, sociale et économique". Le dépôt de la marque ECODOTA nous a permis d'adopter en 2017 cette dénomination, plus courte.

▪ **STATUT JURIDIQUE : Fonds de dotation**

Un fonds de dotation est un outil de financement, créé par l'article 140 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie. ECODOTA fonctionne comme une fondation ou une association d'utilité publique, c'est un organisme à but non lucratif focalisé sur la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Pourquoi un Fonds de Dotation ?

Cette forme juridique est adaptée à la mission sociale, ainsi qu'aux actions envisagées :

- Fédérer au sein d'une structure avec une gouvernance participative
- Permettre aux mécènes de mutualiser des moyens financiers
- Collecter des fonds privés sous le régime du mécénat : Réduction d'impôts (IS et IR)
- Allouer des financements à des projets portés par des organismes externes
- Promouvoir les initiatives soutenues, notamment par appel public à la générosité.

• **OBJET SOCIAL**

"Promouvoir, organiser et/ou soutenir, dans une finalité d'intérêt général, des initiatives citoyennes, collectives, associatives ou entrepreneuriales dans tous les domaines d'activité, en France et à l'étranger, visant dans une logique de durabilité, à la protection ou à la restauration des relations dynamiques et positives entre les composantes sociales, écologiques et économiques des écosystèmes ; par son objet, le fonds contribue à la création d'emplois, à l'inclusion sociale ou à l'insertion économique, dans des activités ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux tels que la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques, particulièrement en agriculture."



SIEGE SOCIAL

Route de Clermont-Savés
Lieu-dit Lamothe Ouest - BP 47
32600 L'Isle-Jourdain



CONTACTS

Laure ROLLAND
Développement des partenariats
laure.rolland@ecodota.org
07.88.69.74.35



www.ecodota.org

LES PROJETS SOUTENUS

ECODOTA soutient 5 projets depuis son lancement :





Découvrez les
projets sur
www.ecodota.org

Intérêt général

Ces projets sont portés par des organismes d'intérêt général.

Double impact : social et environnemental

Ces projets contribuent à la création d'emplois, à l'inclusion sociale ou à l'insertion économique, dans des activités ayant un impact positif sur les enjeux environnementaux tels que la transition énergétique, la lutte contre le changement climatique, la préservation des ressources naturelles.

Solutions durables

Les plans d'actions intègrent un modèle de développement axé sur la construction de solutions. La formation et le transfert de compétences sont essentiels pour pérenniser les bénéfices des actions et leurs impacts dans le temps.

LE PROJET BIOFERMES INTERNATIONALES



- **Organisme porteur du projet** : **SOL, Alternatives agroécologiques et solidaires** est une Organisation de Solidarité Internationale (OSI). Créé en 1980, SOL appuie des initiatives créés pour et par des organisations locales d'Afrique, d'Asie et de France sur le long terme.
- Missions principales : Participer à la satisfaction des besoins essentiels des agriculteurs paysans et à la valorisation de leurs rôles dans la société.
- Deux thématiques d'action : l'accès à une agriculture paysanne et la protection des ressources naturelles et de la biodiversité.
- Via son réseau d'experts (agroéconomistes, agriculteurs bio...), SOL a développé une véritable expertise et notamment d'analyses des politiques agricoles mondiales et de leurs conséquences pour les petits paysans.

▪ **Résumé du projet :**

En Inde comme en France, les contextes liés ont de nombreuses problématiques partagées. Ce projet vise à soutenir en Inde les paysans déjà établis et en France, les personnes souhaitant devenir agriculteurs avec un objectif commun : atteindre une autonomie économique et alimentaire, tout en protégeant et en restaurant la biodiversité de leur territoire.

3 volets sont développés :

1. Formation à l'agroécologie et renforcement des jardins de démonstration dans 2 microfermes supports ;
2. Formations de gardiens de semences et renforcement de 2 conservatoires vivants de semences ;
3. Favoriser le lien social entre paysans et citoyens, et permettre la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'agroécologie.

▪ **Durée du projet** : 3 ans (Mars 2016 - Mars 2019)

▪ **Localisation** : France (en Sologne) et Inde (3 états : Uttarakhand, Rajasthan, Uttar Pradesh)

▪ **Bénéficiaires directs** : 300 futurs paysans en France, 300 petits paysans indiens, 150 membres de collectifs de citoyens, 330 citoyens, 2000 enfants en Inde, 2000 paysans sensibilisés en Inde, 600 individuels et 2000 petits agriculteurs en Inde.

▪ **Montant versé par ECODOTA** : 10 860 €

Temps fort en 2018 : Le projet essaime en Afrique !

En 2018, l'association SOL a initié le déploiement du projet au Sénégal à Mbacké Kador – Région de Louga avec la Ferme support Nguiguiss Bamba (ONG des villageois de Ndem). Ce déploiement touchera directement 150 petits paysans producteurs sénégalais et indirectement 5000 citoyens et paysans, 300 jeunes.

LE PROJET NESTING



- **Organisme porteur du projet :** [WECF France](#) représente le réseau WECF (Women Engage for a Common Future) en France.

Créé le 31 mars 2008, WECF France s'est fixé notamment les objectifs suivants :

- Mettre en œuvre des projets de développement soutenable en France et à l'étranger dans les domaines suivants : Agriculture et Biodiversité, Eau et Assainissement, Substances Chimiques et Santé, Energie et Changement Climatique
- Défendre les droits environnementaux des citoyennes et citoyens / Promouvoir la prise en compte de l'impact de l'environnement sur la santé humaine
- Informer et sensibiliser le grand public
- Promouvoir la place des femmes dans la société et dans les politiques environnementales

- **Résumé du projet :**

Ce projet a pour objectif de prévenir les risques de maladies chroniques engendrées par les polluants de l'environnement, et plus spécifiquement de l'habitat, et d'accompagner les changements de comportements nécessaires à la réduction des expositions aux substances préoccupantes (cancérogènes, PE, neurotoxiques etc.) . Le projet Nesting est déployé sur deux axes:

1. Sensibiliser le grand public et en particulier les femmes enceintes et parents de jeunes enfants à la présence des polluants intérieurs au moyen d'ateliers de sensibilisation, de publication, de mini-guides, du site internet
2. Former un réseau de conseillers en Santé environnementale certifiés Nesting

- **Durée du projet :** le programme a débuté en 2009 pour une durée non limitée

- **Localisation :** France

- **Bénéficiaires directs :** Depuis le lancement du projet 80 professionnel(le)s pluridisciplinaires formés

Près de 500 ateliers Nesting ou Ma Maison Ma Santé par an

Environ 40 000 mini-guides sont distribués par an et 5000 visiteurs/mois sur le site web dédié

- **Montant versé par ECODOTA :** 4 295 €

Temps fort avec ECODOTA en 2018 : L'association WECF France a organisé l'animation de plusieurs ateliers NESTING pour les salariés d'ECOCERT en France, au siège du Groupe et en région. Ces ateliers ont permis de présenter le projet dans sa forme opérationnelle pour sensibiliser les équipes avec une intervention concrète.

LE PROJET DOUTCHI CLIMAT



- **Organisme porteur du projet :** **Eau Vive Internationale** est une association de solidarité internationale, citoyenne, non partisane et non confessionnelle et acteur clef du développement en Afrique de l'Ouest.

Elle est le fruit d'une construction partagée africano-européenne.

Elle permet, depuis 1978, aux hommes et aux femmes des régions parmi les plus défavorisées d'Afrique d'être acteurs et décideurs de leur développement, et d'assurer la pérennité des actions qu'ils entreprennent.

Eau Vive intervient dans les domaines de l'eau potable et l'assainissement, la sécurité alimentaire, le développement économique et social, le renforcement des capacités locales.

- **Résumé du projet :**

Le Niger est l'un des pays le moins responsable du changement climatique, mais le plus touché par ses conséquences. 80% de la population vit de l'agriculture locale, et l'insécurité alimentaire est devenue chronique.

L'objectif du projet est d'améliorer durablement la résilience des communautés rurales nigérienne pour lutter contre la désertification, l'ensablement des mares et l'exode rural. Ce projet contribuera à la mise en œuvre des Contributions Prévues Déterminées au niveau National pour les Accords de Paris (CPDN) du Niger lors de la COP21, essentiellement axé sur les secteurs de l'agriculture, forestier et de l'énergie, tant en matière d'atténuation que d'adaptation.

Le projet se décline en 4 volets :

Volet 1 - Sensibiliser les agriculteurs et les élus sur les risques liés au changement climatique.

Volet 2 - Vulgariser et diffuser des techniques d'adaptation au changement et aux risques climatiques.

Volet 3 - Diversifier les activités économiques pour améliorer les revenus des ménages.

Volet 4 - Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques du projet pour que d'autres communes

- **Durée du projet :** 36 mois (Janvier 2017-fin Décembre 2019)
 - **Localisation :** 6 communes sur 300 ha. Dankassari, Dogondoutchi, Dogonkiria, Kiéché, Matankari et Soucoucoutane (60 villages) dans la région de Dosso au Niger à l'est de Niamey.
 - **Bénéficiaires directs :** La zone de projet représente 375 000 habitants
-
- **Montant versé par ECODOTA en 2018 :** 7 065 €

Eau Vive International fête à été en 2018 ses 40 ans d'actions !
C'est l'occasion de découvrir dans le [dossier en ligne](#) une présentation complète des activités de cette organisation.

LE PROJET PARTAGEONS LES JARDINS



- **Organisme porteur du projet :** « **Partageons les Jardins!** » est une association de promotion et de mise en réseau des activités de jardinage, qui défend des principes écologiques, démocratiques et fait partie du réseau du Jardin dans Tous Ses Etats (JTSE).

L'association accompagne les collectivités, bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, entreprises, associations, habitants, ...

- ANIMATION DE RÉSEAU : Accueil, information, sensibilisation / Centre de ressources (bibliothèque, grainothèque, outillthèque, ...) / Organisation d'événements (fête des jardins, projections, débats...) / Conférences / Animations de réunions publiques / Soutien aux jardins en création et existants / Visites de jardins / Ateliers pratiques et formations;
- ACCOMPAGNEMENT à la création de jardin partagé : Diagnostic urbain, social, environnemental / Mobilisation des habitants / Animation d'ateliers de concertation / Conseil et suivi d'aménagement.la

- **Résumé du projet :**

1. Projet de développement : Agrandir la zone d'intervention à la Région Occitanie Ouest.
2. L'association travaille en réseau avec d'autres structures sur deux projets pour lesquels un financement FEADER est demandé :

Un projet avec Arbres et Paysages d'Autan : Réaliser une étude sur la valorisation des déchets d'élagage des communes.

Un projet avec Graine Midi-Pyrénées : Recenser les jardins partagés existants et réaliser un diagnostic des potentiels et des besoins de création de jardins partagés, notamment pour des bailleurs sociaux ou des communes rurales.

- **Durée du projet :** Demande de soutien pour 3 ans. 2017, 2018, 2019
- **Localisation :** Historiquement Partageons les Jardins agit sur le territoire de la région Toulousaine (au-delà de la Métropole). Elle souhaite pour les années à venir pouvoir être active sur l'Occitanie ouest (ex Midi-Pyrénées)
- **Bénéficiaires directs :** Le public concerné est lié au commanditaire du jardin partagé. D'une manière globale, il s'agit de toutes les personnes avoisinant le jardin partagé.

- **Montant versé par ECODOTA en 2018 :** 3000 €

Temps fort avec ECODOTA en 2018 :

L'entreprise DSI qui soutient ce projet depuis 2018 est venue visiter un jardin partagé à Toulouse. Un temps d'échange privilégié pour mieux comprendre le fonctionnement d'un jardin pérennisé et les apports d'un tel projet pour les habitants.

LE PROJET R&D ET INNOVATION DANS LES JARDINS DE COCAGNE



- **Organisme porteur du projet :** «Réseau Cocagne, cultivons la solidarité » est une association créée en 1999 avec pour mission de d'essaimer, conseiller et soutenir les projets de Jardins de Cocagne, de développer des expérimentations nouvelles (Microfermes, Fleurs de Cocagne, conserveries, etc.), d'animer la dynamique de réseau et de mutualisation, de professionnaliser les équipes d'encadrement des entreprises solidaires Cocagne, de mobiliser des partenaires et des financements, tout en représentant le mouvement Cocagne dans les réseaux nationaux et européens.

- **Résumé du projet :** Depuis 1991, Les Jardins de Cocagne sont des exploitations maraîchères biologiques à vocation d'insertion sociale et professionnelle. Par la production de légumes vendus en circuit-court sous forme de paniers à des adhérents consom'acteurs, les Jardins de Cocagne favorisent le retour à l'emploi de femmes et d'hommes et leur permet de (re)construire un projet professionnel et personnel. Par la production en bio, le projet des Jardins de Cocagne contribue à la préservation des ressources naturelles et des équilibres écologiques

Le Réseau accompagne les Jardins de Cocagne locaux, pour expérimenter et développer de nouvelles activités. afin de déployer les bonnes pratiques et essaimer les modèles à succès :

- L'accompagnement et l'essaimage : les chargés de mission du Réseau Cocagne appuient quotidiennement les porteurs de projets adhérents Cocagne en apportant des expertises techniques et en favorisant les relations de compétences. Ils sont les animateurs de ces réseaux d'expertises.

- La capitalisation : en s'appuyant sur les expérimentations accompagnées, le Réseau produit de nombreux guides et livrables mettant en œuvre les bonnes pratiques.

Par ce projet, le Réseau Cocagne encourage donc les structures adhérentes à travailler en collaboration avec les acteurs locaux. La R&D structurée du Réseau Cocagne accompagne, entre autres, les initiatives concourant à la structuration de ces filières (création de plateformes logistiques, d'ateliers de transformation et de conserveries, de restauration collective, ...).

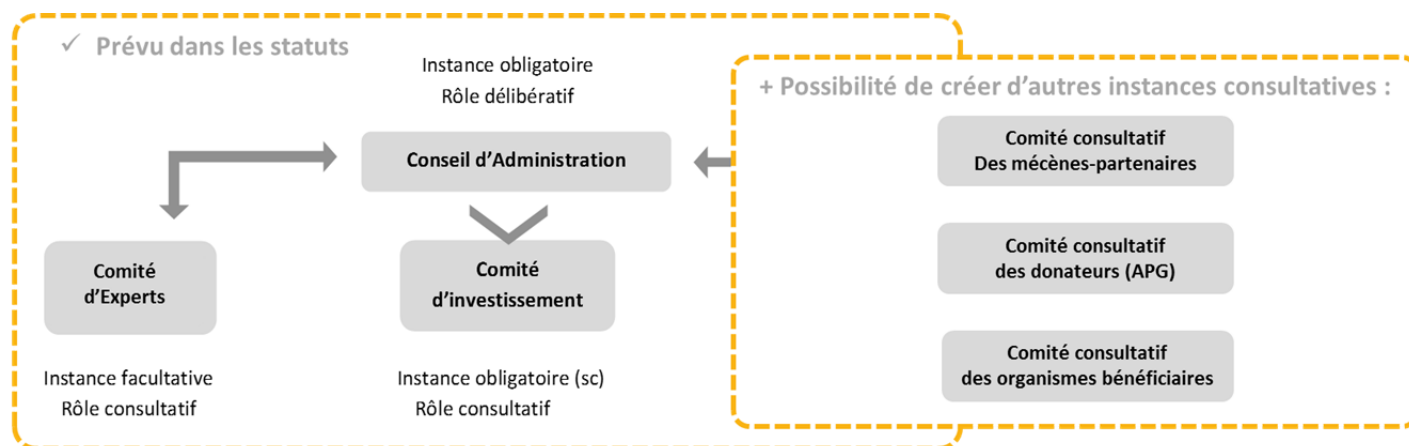
Les activités innovantes développées dans le cadre de la R&D participent à accueillir et à accompagner un plus large public. A l'image de Fleurs de Cocagne (activité horticole d'insertion) qui s'adresse en majorité à un public féminin. La pluralité des activités développées permet de mieux prendre en compte les problématiques des salariés en insertion et d'offrir un parcours plus complet et mieux adapté.

- **Durée du projet :** Demande de soutien pour 1 ans. Reconductible.
- **Localisation :** Les Jardins et entreprises solidaires Cocagne se développent partout en France (voir la [carte des entreprises solidaires Cocagne](#)).
- **Bénéficiaires directs :** La démarche de recherche et développement a vocation à impacter l'ensemble des Jardins en diversifiant leurs activités et en renforçant leur modèle économique. Elle touche ainsi les 126 entreprises solidaires Cocagne et leurs salariés en insertion.
- **Montant versé par ECODOTA en 2018 :** 3500 € (engagé fin 2018 et versé début 2019)

LA GOUVERNANCE ET LE FONCTIONNEMENT

▪ LES STATUTS CONSTITUTIFS D'ECODOTA PRÉVOIENT :

- le fonctionnement du Conseil d'Administration (instance délibérative obligatoire),
- le fonctionnement d'un Comité d'Experts (instance consultative non obligatoire)
- le fonctionnement du Comité d'Investissement (instance consultative obligatoire dès lors que la dotation dépasse un montant de 1M€. Ce seuil n'est pas atteint au cours du premier exercice d'ECODOTA)
- la possibilité de créer d'autres instances consultatives, pour intégrer au fur et à mesure du développement d'ECODOTA nos parties prenantes



NB : La Loi précise que le Comité d'Investissement est une instance obligatoire dès lors que le montant de la dotation dépasse 1.000.0000 €. En conformité avec ces disposition, les statuts d'ECODOTA prévoient les modalités de constitution du Comité d'Investissement qui sera créé dès lors que le seuil réglementaire sera atteint.

▪ ECODOTA S'EST DOTÉ D'UN CADRE DÉONTOLOGIQUE :

ECODOTA et s'est doté de sa propre Charte Ethique et fait partie des signataires de la Charte Admical (principes déontologiques du mécénat)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

▪ COMPOSITION

Cette instance décisionnelle obligatoire est à ce jour composé de 3 membres. Les statuts constitutifs prévoient la possibilité d'ouvrir le Conseil d'Administration, notamment pour impliquer les représentants des Mécènes-Partenaires du Fonds.



William VIDAL
Président du Groupe ECOCERT
Président du CA
du Fonds de dotation



Maria PELLETIER
Présidente de MOULIN MARION
Membre du CA
du Fonds de dotation



Jean-Louis RIBES
Gérant de DSI
Membre du CA
du Fonds de dotation

▪ DATES DES DÉLIBÉRATIONS ET ORDRE DU JOUR

- **06/03/2018** : Arrêté des comptes 2016 – 2017.
- **06/03/2018** : Approbation comptes annuels et affectation du résultat pour l'exercice 2016 – 2017.
- **27/04/2018** : Bilan d'activité premier trimestre 2018 et actions 2018, approbation du rapport d'activité 2016 -2017, point budgétaire de l'exercice en cours, Présentation et présélection de projet.
- **10/12/2018** : Bilan d'activité 2018, Actions pour 2019, Point budgétaire 2018, Budget prévisionnel 2019, Affectation de la dotation aux ressources et versement des subventions, Gouvernance, Présentation et présélection de projets.

▪ ACTIVITÉS

Une salariée fournie par ECOCERT assure à temps partiel les missions suivantes :

- Fonctions supports du Fonds de Dotation (gestion, communication, formalités, ...)
- Relation avec les mécènes-partenaires (de la sollicitation à l'animation du partenariat)
- Relation avec les organismes porteurs de projet : de la demande d'éligibilité au suivi du projet (sans droit de vote).
- Animation des CA et des Comités.



Laure ROLLAND
Responsable du développement
des partenariats

L'ANIMATION D'ECODOTA

LES ACTIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

▪ LES ENTREPRISES MÉCÈNES-PARTENAIRES

Aux cotés des sociétés SYLVESTRIS et MOULIN MARION, membres fondateurs du fonds ECODOTA, et des premières entreprises ayant rejoint le mouvement (sociétés ECOCERT SA et DSI-Distribution Services Industriels) plusieurs sociétés ont décidé en 2018 de confier tout ou partie de leur mécénat à ECODOTA : Fleurance Nature, Biobleud, Addenda et Vergers de Gascogne. La société Giesbert&Mandin s'est également engagée via des actions en pro bono pour faire connaître les actions d'ECODOTA.



▪ LES SOLLICITATIONS DE PARTENARIATS MENÉES PAR ECODOTA

ECODOTA s'adresse à des entreprises engagées (dont le cœur de métier est en lien avec les enjeux de développement durable et ayant une démarche de mécénat fondée sur un engagement sincère et concret).



www.ecodota.org : Le site vitrine du Fonds de Dotation est notre principal support de communication.

- Présentation institutionnelle et présentation des Mécènes-Partenaires,
- Galerie des projets financés et module de don en ligne (pour ECODOTA et les projets)
- Dépôt des candidatures (demandes de financement par les porteurs de projets),
- Fil d'actualités (interfaçage avec le compte Facebook ECODOTA)

LE RAPPORT FINANCIER

▪ LISTE DES LIBÉRALITÉS REÇUES

Au cours de l'exercice 2018, le Fonds de Dotation ECODOTA n'a perçu aucune libéralité (= donation ou legs). Les ressources proviennent du mécénat à 100% (fonds versés par des entreprises privées).

▪ COMPTE EMPLOI-RESSOURCES 2018

Synthèse du compte d'emploi des ressources 2018					
EMPLOIS	Emplois de 2018 = compte de résultat(1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2018 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat(2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018 (4)
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		0,00
1- MISSIONS SOCIALES	28400,00	0,00	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC	0,00	0,00
1.1 Réalisation en France	16070,00		1.1 Dons et legs collectés	0,00	
Actions réalisées directement	0,00		Dons manuels non affectés	0,00	
Versements à d'autres organismes agissant en France	16070,00		Dons manuels affectés	0,00	
			Legs et autres libéralités non affectés	0,00	
			Legs et autres libéralités affectés	0,00	
1.2 Réalisées à l'étranger	12330,00		1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0,00	
Actions réalisées directement	0,00				
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	12330,00				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	12343,74		2- AUTRES FONDS PRIVÉS	57000,00	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	0,00		3- SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS		
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés	12343,74		4- AUTRES PRODUITS	1,44	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,00				
3- FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL	12343,74	0,00	I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT.	57001,44	
		0,00	II- REPRISES DES PROVISIONS	0,00	
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT	53087,47		III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	0,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00		IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC (CF TABL. FONDS DÉDIÉS)		0,00
III- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	3500,00		V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
			VI- TOTAL GÉNÉRAL	57001,44	
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	413,97				
V- TOTAL GÉNÉRAL	57001,44		VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public.		0,00
V- Part acqu. immob. brutes de l'Exe financées par les ressources coll. aup. public		0,00	SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES		0,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées		0,00			
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		0,00			
			EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	0,00		Bénévolat	0,00	
Frais de recherche de fonds	0,00		Prestations en nature	0,00	
Frais de fonctionnement et autres charges	0,00		Dons en nature	0,00	



CERTIFICATION DES COMPTES PAR UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes annuels sont vérifiés et contrôlés par le Cabinet GIMBERT & Associés, (Conformément à l'article 140 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, tout Fonds de Dotation doit nommer au moins un commissaire aux comptes et un suppléant, dès lors que le montant total de ses ressources dépasse 10 000 euros en fin d'exercice).



RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2018